

Le bureau communautaire s'est réuni le jeudi 05 janvier 2017, à 18h00 à l'hôtel de communauté, à Plabennec, sous la présidence de Christian Calvez, Président.

1- Bretagne Très Haut Débit – Conventions de cofinancement

Les collectivités de Bretagne ont décidé, dès 2011, de coordonner leurs actions pour la mise en œuvre d'un réseau de communications électroniques à très haut débit, avec pour ambition d'équiper l'ensemble de la Bretagne d'un réseau en fibre optique à l'abonné (FttH) d'ici à 2030. Le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a été désigné pour assurer la gouvernance du projet.

Phase 1 Tranche 1 : Pour cette première tranche de travaux, ce sont 1 671 foyers, sites publics et entreprises situés sur la commune du Drennec, le nord de la commune de Plabennec et quelques locaux sur Kersaint Plabennec qui seront prochainement raccordés au nouveau réseau de fibre optique. Il convient de signer un nouvel avenant à cette convention afin de solder la participation de la CCPA aux travaux réalisés dans le cadre de cette première tranche.

Phase 1-Tranche 2 : Pour engager les opérations de déploiement du FttH prévu en tranche 2 sur le secteur de Lilia-Plouguerneau, Megalis Bretagne doit de nouveau conventionner avec la CCPA afin de déterminer les engagements réciproques, de fixer le montant de la participation financière et le rythme de paiement de celle-ci. Les contours de la zone déployée ont été actualisés soit environ 1 325 locaux à raccorder.

Unanimité du bureau communautaire.

2- Ressources humaines – Recours à du personnel saisonnier

Il convient de fixer les limites du recrutement de personnel saisonnier appelé pour renforcer les équipes temporairement notamment pendant les périodes de congés des agents, principalement des services administratifs et techniques. Afin de répondre aux besoins annuels des services, il est proposé de fixer le nombre maximum de semaines de contrats de travail à 200. La rémunération versée sera calculée sur la base de l'indice minimum de rémunération de la fonction publique territoriale augmenté de 10 % correspondant au paiement des congés annuels. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Unanimité du bureau communautaire.

3- Contrat de bassin versant de l'Aber-Benoît – Programme d'actions 2017 et plan de financement

Pour chaque exercice, il convient d'arrêter un programme d'actions et un plan de financement annuels. Pour l'année 2017, le programme des actions agricoles, non agricoles, milieux aquatiques et le suivi de la qualité de l'eau est présenté en séance. Le montant prévisionnel des dépenses pour le programme d'actions 2017 est de 112 100 €. A cela il faut ajouter environ 12 000€ de participation de la CCPA aux volets mutualisés développés par le Syndicat Mixte des eaux du Bas-Léon (SMBL) dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Bas Léon (convention de partenariat signée en juin 2016). Le total des aides financières sollicitées s'élèvent à 85 838 €.

Unanimité du bureau communautaire.

4- Extension de Penhoat – Restitution de l'étude d'opportunité et de faisabilité

La zone de Penhoat a la capacité de contribuer de manière significative au développement économique de la CCPA. Sur les plans géographiques et stratégiques, la zone de Penhoat peut être considérée comme la « porte d'entrée » du Pays des Abers et la vitrine économique de la CCPA. Elle propose une pluralité d'activités et dispose d'un potentiel paysager intéressant. De plus, Le PLU propose des orientations de développement sur les secteurs d'extension classés en 1AUE et 2AUE. Le foncier agricole ouvre des opportunités sur des exploitations sans repreneur pour certaines parcelles. La CCPA, via l'instance de concertation foncière locale, entreprend un rapprochement avec les exploitants et propriétaires des autres parcelles agricoles.

En outre, la zone se situe dans un contexte urbain favorable : proximité du centre bourg de GOUESNOU, de la RD788 et de l'aéroport... Des réseaux structurants se trouvent à proximité des 3 zones d'extension, seul le réseau de collecte des eaux usées nécessiterait des investissements pour son développement. La zone possède un paysage identitaire de qualité, le préserver et le valoriser serait un atout pour les futures zones d'aménagement.

Garder une mixité de l'offre foncière donne une souplesse et une capacité d'adaptation dans le temps. Chacun des secteurs possède une surface intéressante, un potentiel remarquable pour y lancer une opération d'aménagement.. En conclusion, la CCPA pourrait décider de créer une ZAC et prévoir le lancement de l'opération en début 2017 pour pallier la pénurie de foncier économique sur le territoire.

Unanimité du bureau communautaire.

5- Ile Vierge – Convention et tarifs pour la visite du phare

Suite au retrait du Musée des Goémoniers de Plouguerneau, chargé des visites lors de l'affectation de l'île au service des phares et balises, la CCPA a proposé au Conservatoire du littoral de confier la gestion des visites du phare de l'île Vierge à l'Office de Tourisme communautaire « Office de Tourisme du Pays des Abers ». Les tarifs seront proposés au prochain conseil de communauté le 09 février prochain.

Avis favorable du bureau – Décision du conseil de communauté le 09 février.

6- Ile Vierge – Recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

La phase amont du projet d'aménagement de l'île Vierge s'achèvera d'ici quelques semaines avec la finalisation de l'avant projet définitif (APD) pour rentrer dans une phase dite « opérationnelle ». La réalisation de ces aménagements spécifiques va nécessiter de mobiliser une ingénierie administrative et technique appelant des compétences particulières non-disponibles au sein des services communautaires.

Cette mission proposée pour la durée de l'opération, actuellement évaluée à 48 mois, aurait pour objectif de seconder la CCPA dans la coordination de l'ensemble des acteurs de cette opération, de renforcer l'expertise technique du maître d'ouvrage et d'alerter celui-ci en cas de difficultés, de suivre les travaux et d'alerter le maître d'ouvrage en cas de risque de dépassement du budget ou du calendrier. La CCPA sera en charge de la passation des marchés et du paiement des factures. L'assistant à maître d'ouvrage jouera un rôle de conseil et de vérification. La CCPA a lancé la contractualisation avec le maître d'oeuvre. En revanche, elle n'a pas retenu de prestataire pour la mission d'OPC (ordonnancement pilotage et coordination).

Il est proposé de lancer une consultation qui intégrerait la phase d'étude, la période des travaux d'une durée de 36 mois, suivie d'une phase de Garantie de Parfait achèvement, l'ensemble se déroulant dans le calendrier des 48 mois prévus par le maître d'ouvrage.

Unanimité du bureau communautaire.

7- Ile Vierge – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Demande de subvention

Dans le cadre du plan de financement du projet d'aménagement de l'île Vierge, il est envisagé une recette de l'ordre de 200 000 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pouvant être accordée par le Préfet après examen d'un dossier de demande de subvention. Il est demandé au bureau de donner son accord pour solliciter une demande de subvention auprès du Préfet dans le cadre du dispositif DETR.

Unanimité du bureau communautaire.

8- Charte départementale relative à la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics

Le dispositif permet d'imposer aux entreprises un nombre d'heures à réaliser dans le cadre des clauses d'insertion. Ces clauses visent les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. La Communauté de Communes du Pays des Abers a déjà mis en place des clauses d'insertion dans certains marchés publics, notamment le marché de travaux de rénovation de l'Hôtel de Communauté (soit 250 heures d'insertion). Le dispositif mis en place au sein de la CCPA est identique à celui proposé par la Charte Départementale relative à la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les

marchés publics.

Unanimité du bureau communautaire.

9- Printemps des Abers 2017 – Contractualisation avec les communes

La Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA) et le Centre National des Arts de la Rue Le Fourneau se sont associés depuis 2009 pour organiser le « Printemps des Arts des Abers ». Une nouvelle convention ayant pour objectif de préciser les modalités d'organisation et d'intervention de chacun des signataires, et de co-organiser une saison de théâtre de rue sur le Pays des Abers pour une durée de 5 ans (soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020) a été signée en 2016.

Le financement de cette opération, au titre de l'année 2017, serait réparti comme suit :

CCPA : 20 528€ + 18 916,52€ = 39 444,52€

Communes : 13 548,48€

Département : 4 500€

Le mode de calcul des participations des communes et de la CCPA reste inchangé : 0,50€ par et par habitant pour la CCPA et 0,33€ par an et par habitant pour les communes.

Avis favorable du bureau – Décision du conseil de communauté le 09 février.

10- Appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »

Le bureau du Pôle métropolitain de novembre 2016 a décidé qu'il se devait de répondre à l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » du ministère de l'écologie. Il s'agit de porter une candidature pour le compte des cinq communautés de communes du Pays de Brest, Brest métropole ayant déjà été lauréat.

Cet appel à projet permet de financer six types de projets : réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports, développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets, produire des énergies renouvelables locales, préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable, et enfin développer l'éducation à l'environnement, écocitoyenneté et mobilisation locale.

Unanimité du bureau communautaire.

11- Règles de prise en charge des aménagements liés à la suppression de marche-arrières

Suite au suivi de collecte réalisé au printemps 2014, les services communautaires se sont engagés dans un programme ambitieux de suppression de plus de 300 « points noirs » de collecte : les marche-arrières dangereuses et les collectes-bilatérales. A ce jour, 91 % des cas problématiques ont été résolus soit directement sur le terrain (environ 130 cas), soit en passant par une procédure interne de concertation avec les services communaux suivis de courriers aux habitants concernés par la modification de collecte (150 cas).

Actuellement, il ne reste plus que les points les plus complexes à résoudre (soit 25 cas répartis sur une partie du territoire), pour lesquels des solutions de remplacement sont contraignantes ou demandent des aménagements spécifiques et une concertation adaptée. Afin de formaliser les modalités d'intervention du service devenues plus complexes sur ces dernières marche-arrières à supprimer, la commission environnement avait été sollicitée en mars 2016 et avait proposé des dispositions.

Unanimité du bureau communautaire.

12- Questions diverses

- Schéma de mutualisation

La Vice-présidente, Madame Christine CHEVALIER, propose que la dynamique engagée sur l'élaboration du schéma de mutualisation soit relancée.

- Déconstruction des bâtiments agricoles amiantés

Le Président présente en séance le dispositif d'aide financière envisagé par l'état au bénéfice des actions de déconstruction des bâtiments agricoles amiantés.